Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école
Du Grand-Chêne
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : 5080 Rue de Savoie, Pierrefonds

Heure : 18h30

Date : 12 mai 2026

Séance : Extraordinaire en virtuel

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre		Présent	Absent
Parents			
Sonia Djelidi	(2e année)	☑	☐
Marvyn Deva Vydelingum	(2e année)	☐	☑
Loverly Salazar	(2e année)	☑	☐
Élisabeth Hébert	(1re année)	☑	☐
Carolina Yanez	(1re année)	☑	☐
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)			
Mélanie Belleau	(enseignante)	☑	☐
Marie-Lise Lalande	(enseignante)	☑	☐
Lyne Provencher	(enseignante)	☑	☐
Martine Arbour	(enseignante)	☑	☐
Jeanne D'Arc Bou Issa	(tech en SDG)	☐	☑
Membres de la communauté			
		☐	☐
		☐	☐
Direction de l'école :			
Isabelle Lemieux (directrice		☑	☐
Karolina Sulkowska (directrice adjointe)		☑	☐

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18:34 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Lalande et appuyé par Mme Salazar.
Numéro de résolution : 25-26-48	**IL EST RÉSOLU QUE :** L'ordre du jour proposé est adopté avec les changements proposés.

3. Gardien du temps

Pas de gardien du temps pour cette rencontre.

4. Période des questions du public, s'il y a lieu

Aucune question du public

5. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière rencontre

Aucune

6. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

CONSIDÉRANT QUE	Le procès-verbal de la dernière rencontre a été transmis aux membres du conseil pour révision et quelques modifications adoptées : - Personnes ayant appuyé certaines résolutions n'étaient pas présentes. Corrections seront faites par Mme Lemieux.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Djelidi et appuyé par Mme Salazar
Numéro de résolution : 25-26-49	**IL EST RÉSOLU QUE :** Le procès-verbal proposé est adopté.

7. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées et dédiées

CONSIDÉRANT QUE	Il a été mentionné que : • Tous les montants (283 945$) ont été déposés (tableau a été présenté aux membres) • Le déploiement des mesures a été effectué. • Question à propos du montant pour « école accessible et inspirante » : utilisé pour salaire/libération, achat matériel • Aucune approbation requise, sera signée par la présidente du CÉ.

8. Frais chargés aux parents et matériel scolaire

CONSIDÉRANT QUE	Mme Sulkowska présente les listes de fourniture scolaire, très similaire aux années précédentes Mme Sulkowska présente les montants prévus à charger aux parents, avec un tableau comparatif aux années précédentes. Pour l'année 2026-2027, il est souhaité d'augmenter de 3 % afin de tenir compte de la hausse du coût du matériel chez les fournisseurs, ce qui porterait le montant à 123,60 $.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez et appuyé par Mme Belleau
Numéro de résolution : **25-26-50**	**IL EST RÉSOLU QUE :** La liste des fournitures scolaires et les contributions financières demandées aux parents ou aux usagers soient adoptées.

9. Normes et modalités

CONSIDÉRANT QUE	Document est le même que l'année dernière (finalisé en juin 2025). Mme Arbou précise : - Première communication des maternelles a été clarifiée (différente des autres niveaux) - Révision de la note minimale « possible de mettre au bulletin. Le bas de base (date) sera corrigé par Mme Lemieux. Il manque les annexes du document. Ils sont présentés durant la rencontre et aussi transmis par courriel aux membres.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Arbour et appuyé par Mme Hébert.
Numéro de résolution : **25-26-51**	**IL EST RÉSOLU QUE :** Les normes et modalités d'évaluation soient adoptées avec les corrections minimes.

10. Parascolaires 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE	Mme Sulkowska présente en synchrone le plan des parascolaires pour l'année prochaine, organisé par Educ-Action. La capacité d'enfant par programme n'est pas précisée, mais probablement entre 20 et 30 enfants. Il est remarqué par les membres : - Peu d'activités physiques - Prix élevé pour seulement 8 semaines - Activités seulement le midi. Mme Sulkowska précise que les activités proposées sont seulement un exemple (il peut être décidé de mettre plus d'activités physiques si nécessaire). Les activités auront lieu durant le dîner (pour permettre aux enfants qui prennent l'autobus d'avoir accès aux activités.) Suggestion faite d'en offrir aussi après l'école. Educ-Action en offrent aussi le soir. Il est quand même expliqué, pour le 1er cycle, que les activités le soir sont compliquées à gérer pour le personnel de l'école (risque d'oubli / hors de la routine normale). Question à propos du changement versus les années précédentes.

	Mme Lemieux et Mme Arbour expliquent que la volonté d'aller vers des spécialistes externes pour avoir un meilleur encadrement et une meilleure expérience pour les enfants et l'équipe école. Longue discussion à propos de l'accès. Plusieurs idées lancées pour de l'aide financière qui pourraient être utilisée pour aider l'accès. En conclusion, il est décidé que l'école prendra un contrat avec Éduc-Action pour l'automne 2026. La direction s'assurera des conséquences écrites au contrat en cas d'annulation. Les cours se donneront sur l'heure du diner. Idéalement, la proposition sera de trois cours sportifs et deux cours « autres » (science, art, ...)
EN CONSÉQUENCE	Il est adopté en majorité.
Numéro de résolution : **25-26-52**	**IL EST RÉSOLU QUE :** Le plan d'activités parascolaires soit adopté selon les conditions mentionnées.

11. Fête de fin d'année

Mme Sulkowska présente les premières décisions concernant la fête de fin d'année.

Elle se tiendra le 18 juin prochain. Une compagnie pour des jeux géants (il y en aura 9) a été engagée. Il y aura également un jeu gonflable. La fête pour les maternelles et le 1er cycle se fera le matin. Le 2e et 3e cycle se fera en PM. L'école aura besoin de parents bénévoles pour le jour de la fête. En cas de pluie, toutes les activités pourront être déplacées à l'intérieur.

La planification se poursuit dans les prochaines semaines.

12. Projet brigadiers CAA Québec

Mme Djelidi demande à la direction s'il sera possible de ramener le projet des brigadiers CAA pour l'année prochaine.

Madame Lemieux regarde les possibilités pour reconduire l'an prochain.

13. Varia

1- Le Marchethon aura lieu le 27 mai prochain.

Les maternelles marcheront dans la cour d'école à la 3e période le matin. Les autres élèves iront sur le terrain de l'école de l'Altitude à la 4e période. Les parents sont invités à venir marcher avec les enfants.

L'école offrira des pommes aux élèves après la marche. Il est demandé de faire de l'événement une levée de fonds qui aidera à financer la fête de fin d'année.

2- L'école préparera un projet d'échange de livres (sur le principe du Croque-Livre) au mois de juin afin que les enfants puissent s'échanger des livres pour l'été. Les familles seront sollicitées pour savoir si elles ont des livres à donner pour l'événement. Les parents de l'OPP se proposent à aider pour ce projet.

3- Les parents manifestent un intérêt pour le retour d'un salon du livre le soir de la première rencontre de parents en novembre 2026. Mme Sulkowska s'engage à vérifier si une compagnie est disponible.

EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Djelidi et appuyé par Mme Provencher
Numéro de résolution : **25-26-53**	**IL EST RÉSOLU QUE :** La levée de fonds durant le marchethon soit adoptée.

14. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé

Numéro de résolution : 25-26-54	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité : **DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 :25**

15. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____